

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU - ANNEE 2014

COMMUNE DE SUGERES



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU BAS LIVRADOIS**

TÉL : 04 73 72 20 72 – FAX : 04 73 72 29 88

MAIL : syndicatbaslivradois@orange.fr

Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du service d'alimentation en eau potable du Syndicat du BAS - LIVRADOIS sur le plan technique et financier après achèvement de l'exercice 2014 qui a couvert la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014

I - CONSTITUTION DU SYNDICAT :

Les communes d'AUZELLES, BROUSSE, CEILLOUX, DOMAIZE, SAINT DIER D'Auvergne, EGLISENEUVE DES LIARDS, SAINT JEAN DES OLLIERES, SUGERES, MANGLIEU, TOURS SUR MEYMONT, PIGNOLS et SALLEDES se sont groupées en Syndicat d'Etudes du BAS - LIVRADOIS qui a été constitué par arrêté de Mr le Préfet en date du 25 Octobre 1956.

Ce Syndicat a été transformé en Syndicat d'exécution et d'exploitation par arrêté du 18 Juillet 1960 et il regroupe les communes ci-dessus, à l'exception de celle de SAINT DIER D'Auvergne.

Par la suite, les communes de CUNLHAT, SAINT ELOY LA GLACIERE, SAUXILLANGES et ECHANDELYS ont adhéré au Syndicat pour la desserte de certains de leurs hameaux. Par délibération en date du 21 Novembre 2003, l'extension pour la totalité du territoire des communes de SAINT ELOY et ECHANDELYS a été acceptée. Par délibération en date du 02 Décembre 2005, le transfert du réseau de la commune de CUNLHAT a été accepté.

Le Syndicat regroupe actuellement 15 communes.

II - SITUATION GENERALE DU SYNDICAT :

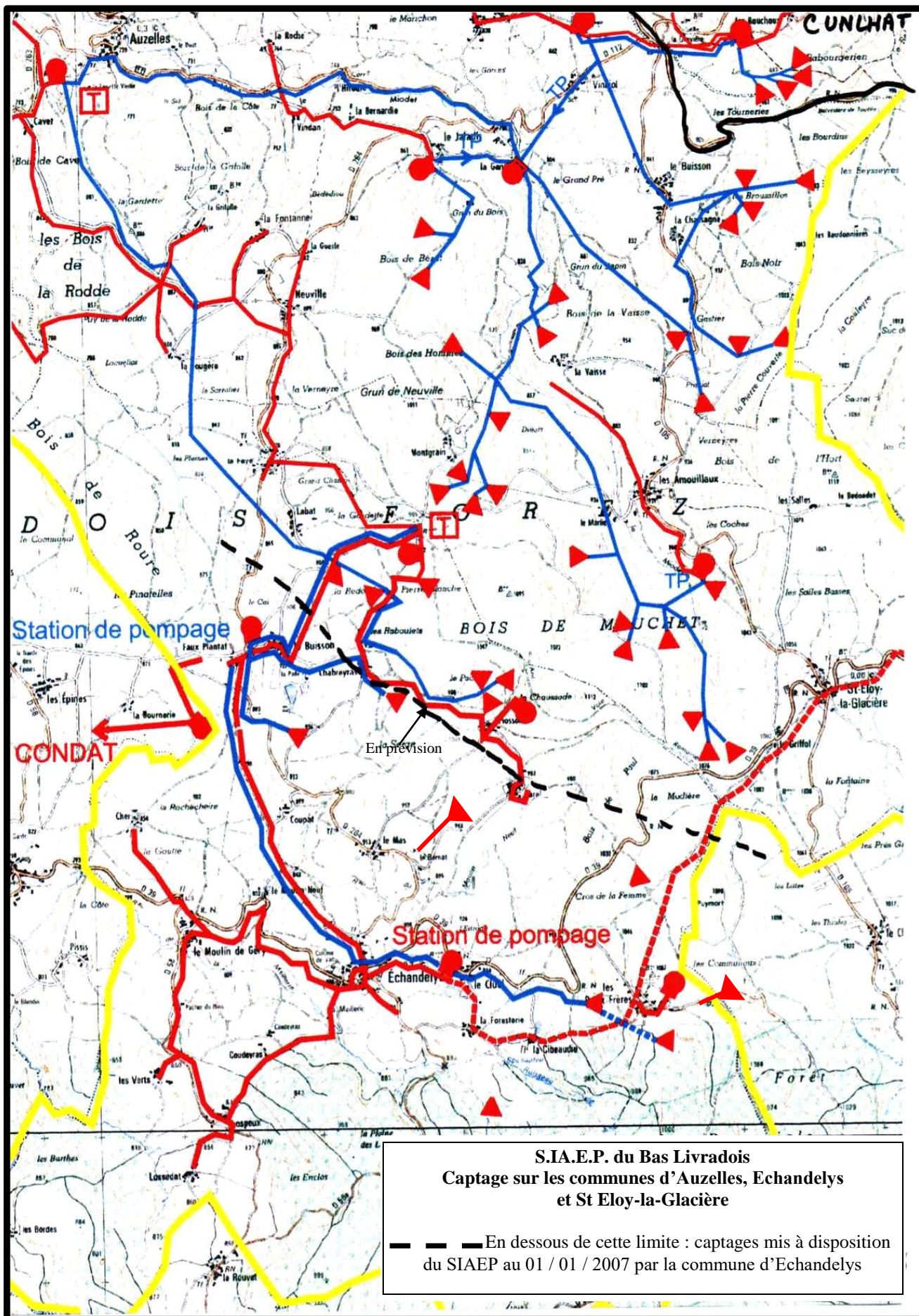
La population sédentaire de **6 008 habitants** augmente fortement en période estivale. Le Syndicat compte désormais **4 696 abonnés** (1 compteur = 1 abonné) en 2014.

NOMBRE DE COMPTEURS

	AN 2010	AN 2011	AN 2012	AN 2013	AN 2014
AUZELLES	340	341	340	341	341
BROUSSE	370	371	370	371	368
CEILLOUX	163	165	167	166	166
CUNLHAT dont 3 sur la Chapelle Agnon	855	855	855	849	854
DOMAIZE	268	269	270	269	271
ECHANDELYS	250	251	252	252	251
EGLISENEUVE DES LIARDS	113	114	113	115	116
MANGLIEU	312	313	317	316	317
PIGNOLS	158	163	165	165	167
SAINT DIER (non adhérente)	15	15	15	15	15
SAINT ELOY LA GLACIERE	66	66	66	66	66
SAINT JEAN DES OLLIERES	399	401	403	402	403
SALLEDES	347	350	354	356	356
SAUXILANGES	44	44	46	46	48
SUGERES	445	447	462	464	471
TOURS SUR MEYMONT	483	485	486	487	486
TOTAL	4 631 dont 447 compteurs secondaires	4 653 dont 448 compteurs secondaires	4 684 dont 453 compteurs secondaires	4 683 dont 450 compteurs secondaires	4 696 dont 444 compteurs secondaires

MODE DE GESTION : Le Syndicat est un établissement public à régie personnalisée, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale, il ne perçoit pas de ressources sous forme d'impôt, il perçoit des subventions (*Conseil Général et Agence de l'Eau*).

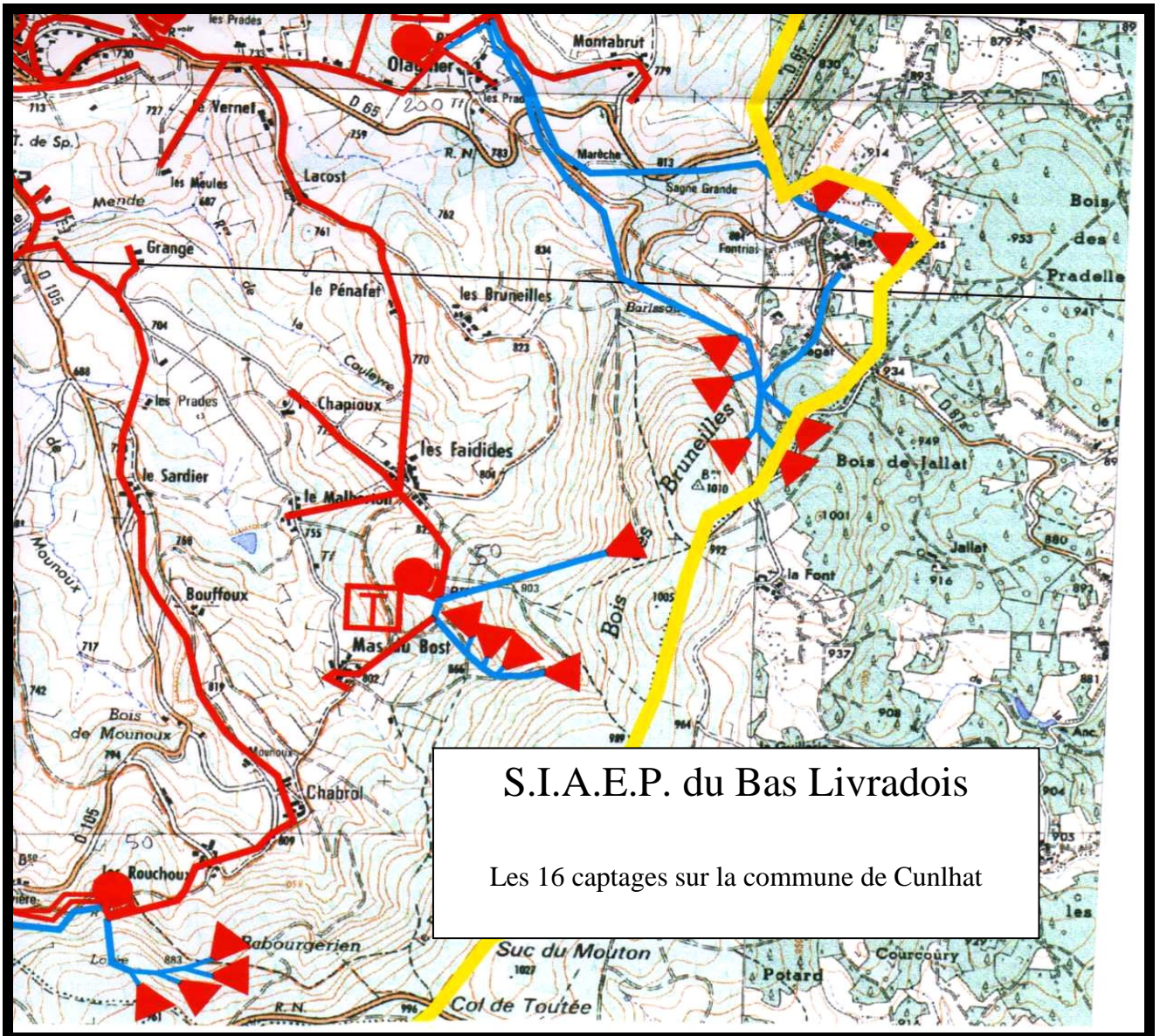
III - ASPECT TECHNIQUE :



S.I.A.E.P. du Bas Livradois
Captage sur les communes d'Auzelles, Echandelys
et St Eloy-la-Glacière

--- En dessous de cette limite : captages mis à disposition
 du SIAEP au 01 / 01 / 2007 par la commune d'Echandelys

Plan de situation des 38 captages situés sur les communes d' AUZELLES, SAINT ELOY, ECHANDELYS.



Le Syndicat dispose de 54 captages, de 22 réservoirs d'une capacité de 4 470 m³, de 5 stations de traitement (Cavet et Vindiol sur Auzelles, Labat sur Echandelys, Olagnier et les Faidides sur Cunlhat) et de plus de 600 km de conduites (branchements non compris).

La majorité du réseau fonctionne par gravité, mais il existe aussi des pompages.

Ceux :

- internes aux stations

- sur la commune de Saint Jean des Ollières : pour l'alimentation du village de la Garde.

- sur la commune d'Echandelys : un au village du Faux - Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un à la station de Labat pour l'alimentation du village de Fiosson, un au réservoir du Cluel pour refouler l'eau à Deux Frères, un surpresseur à Deux Frères pour améliorer la desserte en eau potable du Bourg, du Griffol, de Sagneneyre, de Mongheol sur la commune de Saint Eloy et Deux Frères sur la commune d'Echandelys.

- un sur la commune de Cunlhat pour l'alimentation des branchements au Col de Toutée et un surpresseur à la station d'Olagnier pour alimenter le village de Marèche.

Une interconnexion existe entre le S.I.A.E.P du BAS LIVRADOIS et

- le Syndicat RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT-LES-MONTBOISSIER à qui le Syndicat **vend** de l'eau.

- le Syndicat de la FAYE à qui le Syndicat **achète** de l'eau pour alimenter quelques villages de TOURS et de CUNLHAT en raison de leur situation géographique.

IV - ASPECTS STATISTIQUES :

A - Volumes

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014
PRODUITS	606 240 m ³	588 269 m ³	684 072 m ³	578 595 m ³	637 954 m ³

Cette production est le volume d'eau prélevé sur les ressources du milieu naturel, et comptabilisé dans 7 points de comptage.

VENTES	2010	2011	2012	2013	2014
Aux abonnés	388 500 m ³	376 058 m ³	404 756 m ³	373 879 m ³	370 982 m ³
St Rive Gauche	83 345 m ³	70 493 m ³	81 282 m ³	76 820 m ³	84 879 m ³
Commune de Laps	19 479 m ³	15 073 m ³	13 935 m ³	11 323 m ³	835 m ³
Commune de Condat	4 171 m ³	4 885 m ³	4 843 m ³	5 262 m ³	6 271 m ³
	495 495 m³	466 509 m³	504 816 m³	467 284 m³	462 967 m³

B - Ratio de facturation ou rendement du réseau de distribution

Il s'agit du rapport entre l'eau vendue (*abonnés et collectivités*) et l'eau comptabilisée aux compteurs de production.

Rendement primaire : 73.50 %

Rendement net : 75.50 %

Les pertes correspondent aux fuites, au service incendie, aux vidanges de canalisations, à l'entretien des châteaux d'eau mais aussi aux lavages des stations où une grande quantité d'eau est nécessaire.

La période de relevé pour les abonnés peut influencer ce calcul puisque la période prise en compte débute mi Mars pour se terminer en Septembre.

Par exemple dans les volumes facturés en 2014, une partie a été consommée pendant l'été 2013.

Le système de télésurveillance mis en place par le Syndicat permet de contrôler le bon fonctionnement du réseau depuis le poste central d'Auzelles qui est relié à 14 sites.

Un rapport quotidien est émis automatiquement pour rendre compte des éventuelles fuites ou défaillances techniques.

Toutes les informations sont recueillies par liaisons radio ou par les lignes téléphoniques évitant ainsi des déplacements.

114 compteurs généraux répartis sur l'ensemble du réseau du Syndicat permettent, en complément de la télésurveillance, d'optimiser la détection des fuites.

C - Valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et des branchements, et l'existence d'une politique de renouvellement du service d'eau potable.

Il est de 93 / 120 pour l'année 2014.

D - Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Pour l'année 2014, cet indice est de 0.83 m³/j/km.

E - Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

Pour l'année 2014, cet indice est de 0.77 m³/j/km.

F - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchement.

Il est de 0.47 % pour l'année 2014.

G - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

C'est le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

Il est de 60 % pour l'année 2014.

H - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les Conseils Généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Il est de 0.0022 € / m³ pour l'année 2014.

I - Consommation pour l'année 2014

La moyenne journalière totale d'eau fournie est de 1 268 m³ environ dont :

- Moyenne journalière pour les abonnés	1 016 m ³
- Moyenne journalière pour le Syndicat RIVE GAUCHE	233 m ³
- Moyenne journalière pour la commune de Laps	2 m ³
- Moyenne journalière pour la commune de Condat	17 m ³

La moyenne annuelle de consommation de **79 m³** par compteur d'abonné est légèrement inférieure à celle de 2013 qui était de 80 m³.

Jusqu'à présent, la référence INSEE qui était prise en compte était de 120 m³ par abonné.

Elle est cependant contestée au sein même des Agences de l'Eau.

Il est difficile de trouver une réponse unanime sur le niveau de la consommation d'eau du robinet moyenne en France pour un ménage ou un individu, aucun organisme ne paraît avoir centralisé ce type d'information.

V - QUALITE DE L'EAU :

- Suivant un programme établi et mis à jour par l'Agence Régionale Santé Auvergne, en 2014, 38 analyses ont été faites par le laboratoire de contrôle des eaux dans les différents points de prélèvements.

Ces résultats sont envoyés aux communes par le SIAEP pour information et affichage.

9 autres analyses ont été faites aux stations ou aux réservoirs de Cavet, Labat, Vindiol, Les Faidides, Olagnier, et sur certains captages.

17 analyses d'auto contrôle pour l'arsenic ont été faites en sortie des stations de traitement afin d'assurer la maintenance de celles - ci (*recharge en GEH pour arsenic et neutralite pour reminéralisation*).

REMARQUES ET CONCLUSIONS EN GENERAL

Synthèse élaborée pour 2013 et reçue en 2014 à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en oeuvre par l'ARS.

En application du code de la santé, le bilan réglementaire du contrôle sanitaire des eaux concernant leur propre unité de distribution est envoyé aux abonnés avec la facture.

Bactériologie : Qualité bactériologique satisfaisante. Sauf incidents rares, les eaux distribuées sont indemnes de germes indésirables.

Si une analyse se révélait non conforme, dès connaissance des résultats, le nécessaire est fait (purge, chloration supplémentaire)

Minéralisation : Eau douce, très peu calcaire, pouvant présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux.

Nitrates : Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Fluor : Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

Pesticides : Pas de traces de pesticides.

Arsenic : Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

CONCLUSION

Sur certaines Unités de Distribution, la qualité peut encore être encore améliorée puisqu'elle peut présenter ponctuellement des dépassements en arsenic ou des limites de qualité bactériologique.

VI - RAPPORT FINANCIER :

A - Encours de la dette au cours de l'exercice 2014

Capital restant dû au 01/01/2014	Annuité	Capital remboursé	Intérêts remboursés
470 938.24 €	56 240.90 €	36 226.02 €	20 014.88 €

B - Compte administratif 2014 : détail des dépenses en fonctionnement et en investissement

C - Redevances de l'Agence de Bassin

Ci-dessous la lettre de l'agence intégrée dans le rapport :

D - Contrôle légal de la qualité de l'eau

Il s'agit des frais d'analyses d'eau effectuées et qui se sont élevés à **4 853.41 € HT** en 2014.

E - T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

La fourniture de l'eau dans le cadre du service public est obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes ou collectivités d'au moins 3 000 habitants ; elle est soumise au taux réduit de 5,5%.

F - Consommation et abonnement

Il existe :

- ❖ un seul tarif consommation d'eau pour l'ensemble des abonnés fixé par délibération du Comité Syndical.
- ❖ le montant de la redevance pollution est fixé par l'Agence de l'Eau.
- ❖ deux tarifs d'abonnement qui sont fixés par délibération du Comité Syndical :
 - un abonnement **principal** pour les habitations ou un premier branchement.
 - un abonnement **secondaire** qui concerne les exploitations, les prés et les jardins, *ceci depuis l'origine du Syndicat*. Ces abonnements ne peuvent être accordés qu'à des usagers possédant déjà un branchement et leur coût est la moitié du prix d'un abonnement principal.

G - Prix de l'eau

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2015</i>
<u>Abonnés</u>		
- Abonnement principal.....	39.00 €	40.00 €
- Abonnement secondaire.....	19.50 €	20.00 €
- Prix du m ³	0.98 €	1.00 €
- Participation pour Redevance prélèvement (par m ³).....	0.09 €	0.09 €
- Contrôle qualité de l'eau (par m ³).....	0.08 €	0.08 €
- Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m ³)	0.24 €	0.24 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Syndicat RIVE GAUCHE</u>		
- Prix du m ³	0.53 €	0.55 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de LAPS</u>		
- Prix du m ³	0.63 €	0.65 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de CONDAT les MONTBOISSIER</u>		
- Prix du m ³ à compter de la date de mise en service courant 2007.....	0.58 €	0.59 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %

Les tarifs appliqués sont fixés suivant des conventions pour le SIAEP RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT les MONTBOISSIER et révisés chaque année par délibération du Comité Syndical.

DETAIL D'UNE FACTURE

Ce détail correspond à une facture pour un branchement principal dans une commune soumise à la redevance pollution et ayant une consommation de 120 m³ (référence INSEE pour établir ce calcul).

ANNEE 2014

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	39.00	39.00
- Consommation.....	120	0.98	117.60
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.09	10.80
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.08	9.60
- Redevance pollution.....	120	0.24	28.80
Total eau soumis à TVA.....			205.80
Total TVA à 5.5 %.....			11.32
TOTAL EAU.....			217.12 €

ANNEE 2015

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	40.00	40.00
- Consommation.....	120	1.00	120.00
- Participation pour Redevance prélèvement....	120	0.09	10.80
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.08	9.60
- Redevance pollution.....	120	0.24	28.80
Total eau soumis à TVA.....			209.20
Total TVA à 5.5 %.....			11.51
TOTAL EAU.....			220.71 €

RAPPEL : Prix moyen du m³ en 2013 pour une consommation de 120 m³ :
1,6925 Euros hors TVA, 1,7856Euros TTC avec les taxes et redevances.

Prix moyen du m³ en 2014 pour une consommation de 120 m³ :
1,715 Euros hors TVA, 1, 8093 Euros TTC avec les taxes et redevances.

H - Recettes provenant des ventes d'eau

1 - Vente aux abonnés :

- en 2014, le total des recettes s'élève à **599 044.46 €** hors TVA.

Evolution du prix du m³ d'eau (consommation, participation pour redevance prélèvement et contrôle qualité de l'eau compris).

La redevance pollution n'est pas comprise. Elle a été profondément modifiée à partir de 2008 dans un souci d'équité et de meilleure lisibilité pour les usagers. En effet, tous les habitants, même ceux des petites communes qui étaient exonérés, s'acquittent désormais de cette redevance. Elle est calculée sur le volume d'eau consommé.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
0.82 €	0.88 €	0.88 €	0.90 €	1.016 €	1.05 €	1.10 €	1.10 €	1.13 €	1.15 €	1.17 €

Soit + 42.68 % entre 2005 et 2015

Evolution du prix des abonnements principaux sur la même période.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014
37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	39.00 €	40.00 €

Soit + 6.67 % entre 2005 et 2015

2 - Vente aux collectivités :

- SIAEP Rive Gauche de la Dore (recettes encaissées en 2014) : **39 178.20 €** hors T.V.A.

- Commune de LAPS (recettes encaissées en 2014) : **6 907.03 €** hors T.V.A.

- Commune de CONDAT les MONTBOISSIER (recettes encaissées en 2014) :
2 999.34 € hors T.V.A.

3 - Recettes provenant des travaux :

25 branchements nouveaux,

7 réouvertures de branchement,

3 réparations de compteurs gelés,

14 modifications de branchement,

ainsi que quelques réparations diverses et des réparations et contrôles de poteaux incendie.

Le montant encaissé s'élève à : **31 347.35 Euros** hors TVA.

Le Syndicat a procédé au renouvellement d'environ 173 compteurs, hors facturation.

I - Travaux

✓ Programme de travaux 2012 2013 (suite)

Ces travaux concernent d'une part, le renouvellement de la conduite principale de distribution d'eau potable (canalisations) entre les réservoirs de Dourbias (commune de Ceilloux) et Vironne (commune de Cunlhat) (2^{ème} partie), à partir du village de Sagnes, et se sont terminés à la fin du 1^{er} trimestre 2014.

La réception des travaux a eu le 26 Mai 2014.

L'autre partie du marché, qui concerne la mise aux normes de deux réservoirs (réhabilitation / sécurisation des chambres de vannes des réservoirs d'Auzelles et de Dourbias) a débuté au mois de Mars et s'est terminée à la fin du 3^{ème} trimestre.

La réception des travaux a eu le 17 Octobre 2014.

Programme de travaux 2013 - 2014

⇒ Ces travaux concernent la réalisation de travaux de renouvellement, renforcement de la conduite principale de distribution d'eau potable dans le Bourg de Manglieu, et de renouvellement d'une partie de réseau du distribution d'eau potable dans le Bourg d'Echandelys, qui doit refaire la traverse.

La 1^{ère} partie des travaux de renouvellement de canalisations dans le Bourg de Manglieu a commencé le 10 Mars 2014 et s'est terminée au début de l'automne.

Mais suite à l'intervention de la DRAC sur le chantier, il est demandé aux entreprises de surseoir à l'exécution du chantier à proximité de l'Abbatiale.

Cette partie du chantier est donc reportée, quand les fouilles archéologiques auront été réalisées par les services spécialisés.

La réalisation de la seconde partie des travaux a aussi été confiée, suite à appel d'offres, à l'entreprise Sade, située Z.I. du Brézet, à Clermont - Ferrand.

Le marché lui a été notifié le 08 Juillet 2014 pour la somme de 84 916.40 € H.T.

Pour l'instant, seul, le renouvellement de la conduite dans le Bourg d'Echandelys a été réalisé à la fin de l'été.

⇒ Une demande de subvention a été déposée courant Octobre pour les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable (canalisations) sur la commune de Cunlhat, dans la rue Saint Pierre, place Lamothe et route de Domaize.

Le montant global de l'opération s'élève à 130 000.00 € H.T., dont 120 000.00 € H.T. de travaux.

✓ Programme de travaux 2014 - 2015

La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 17 Février 2014, pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux 2014 - 2015 pour un montant de 4 100.00 € H.T.

Il s'agit de travaux de renouvellement, renforcement de la conduite de distribution d'eau potable dans le secteur de Gaillard, sur la commune de Sugères, et d'une extension de réseau sur la commune d'Echandelys, pour raccorder la source du Cluel.

Une subvention a été demandée courant Septembre auprès du Conseil Général pour un montant global de l'opération qui s'élève à 106 500.00 € H.T., dont 101 400.00 € H.T. de travaux.

Une autre subvention a aussi été demandée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la partie extension.

✓ Périmètres de protection des captages

Les achats de terrains pour les PPI - 1^{ère} et 2^{ème} phases, se poursuivent.

Mr le Président a demandé à Mr le Préfet du Puy de Dôme la prorogation de l'arrêté préfectoral des PPI 1^{ère} phase qui arrivait à expiration le 19 Novembre 2014 pour une nouvelle durée de cinq années.

Celle - ci a été accordée.



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,7 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 444 euros par an et une mensualité de 37 euros en moyenne (*estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA*).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi). **Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.**

Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

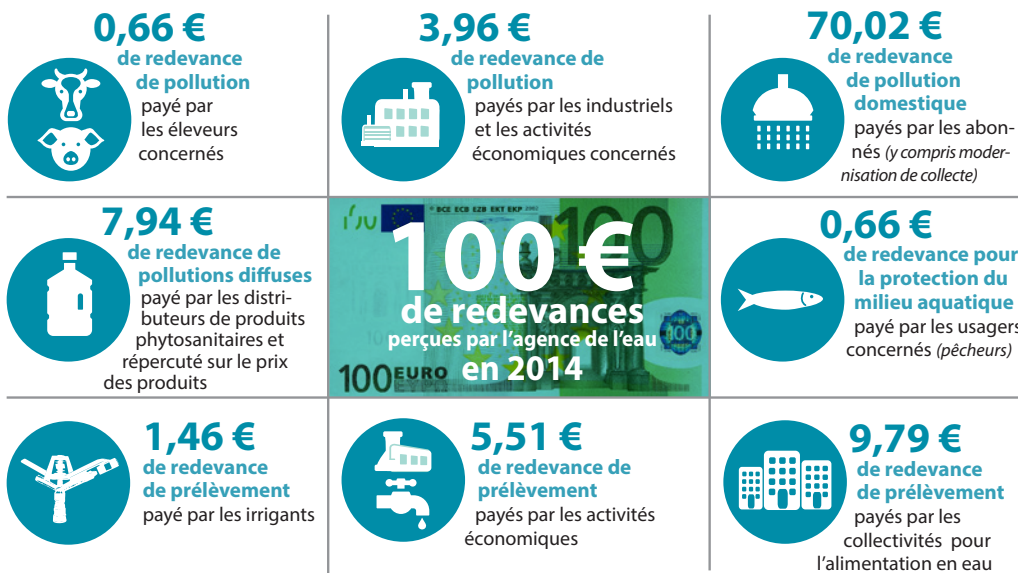
L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 367 millions d'euros dont 293 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 3 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB



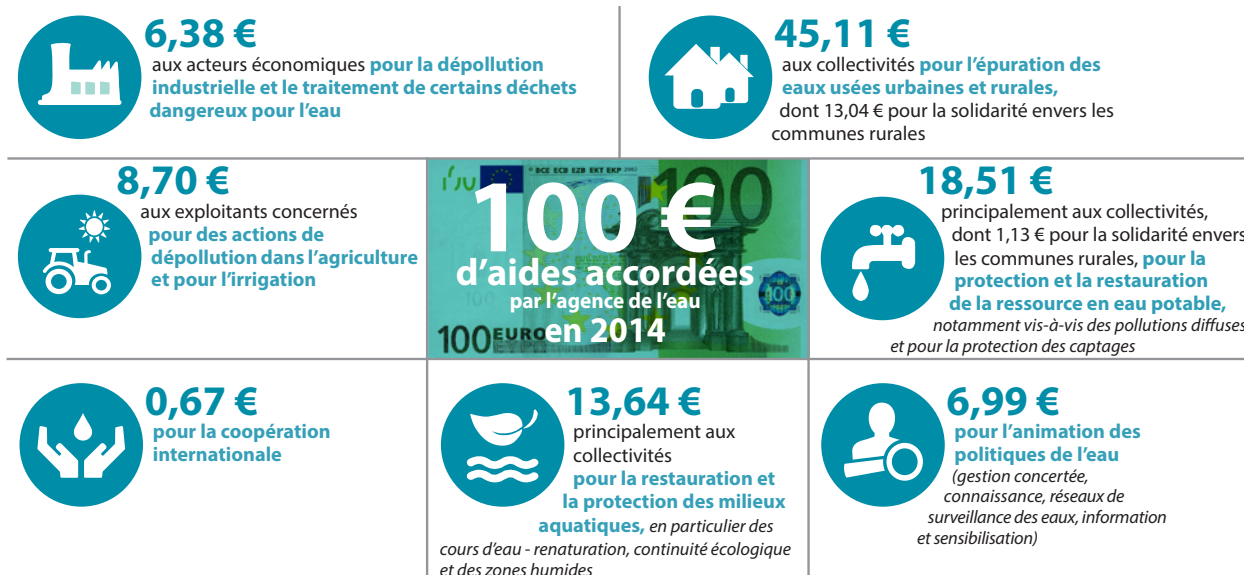
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Pour réduire les sources de pollution

- 890 projets vont permettre de réduire les pollutions à la source : **dans l'industrie**, avec les technologies propres ; **dans l'agriculture**, en facilitant l'évolution des pratiques ; **dans les villes et les villages**, en réduisant l'usage des pesticides

Pour dépolluer les eaux

- les **stations d'épuration** urbaines sont conformes aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 1 665 projets vont améliorer le fonctionnement des **réseaux d'eaux usées** domestiques et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance la réhabilitation de 2 250 installations d'assainissement non collectif
- avec les professions **artisanales**, comme les pressings, les garages... des opérations collectives réduisent les pollutions dangereuses pour l'eau

Eaux pluviales, comment les gérez-vous ? l'agence de l'eau diffuse un retour d'expériences réalisé auprès de 30 collectivités du bassin, elle réunit 600 personnes lors de deux Rencontres de l'eau et organise avec l'Office international de l'eau une journée de démonstration des techniques innovantes

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 935 km de **cours d'eau** et 3 500 ha de **zones humides** supplémentaires sont restaurés ; 196 ha de zones humides sont acquis pour être préservés
- l'agence contribue à rendre franchissables 189 **obstacles** qui barraient le lit des cours d'eau

Milieux aquatiques, 30 ans d'actions : en 2014, l'agence de l'eau organise une rencontre de l'eau pour partager le retour de 30 ans d'actions. Les vidéos présentées lors de cette rencontre, la captation vidéo et la transcription des Actes sont en ligne (<http://petitlien.fr/RencontreMilieuxAquatiques>)

Pour préserver le littoral et ses usages

- 41 accords sont conclus avec des collectivités pour préserver la qualité des eaux de **baignade** et de **pêche à pied** ; des accords sont conclus avec des grands ports

du bassin (Saint-Malo, Brest, Lorient, La Rochelle...) pour réduire les **pollutions portuaires**

- pour réduire les **marées vertes**, l'agence de l'eau accompagne la réduction des pollutions agricoles dans huit chartes de territoire

Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux et élaborer les profils de vulnérabilité conchylicole : un guide publié en juillet 2014 est mis à disposition des acteurs du littoral

Pour préserver les ressources

- 89 projets vont sécuriser l'approvisionnement et le traitement de **l'eau potable**
- pour **économiser l'eau**, l'agence finance la pose de compteurs de sectorisation et de prélocalisateurs de fuites dans les collectivités

Dans les secteurs où l'eau manque en été du fait des prélèvements pour l'irrigation, l'agence facilite le retour à l'équilibre avec la réalisation d'un ensemble de solutions dans le cadre d'un contrat territorial : retenues de substitution, économies d'eau et changement des systèmes de production

Pour renforcer la concertation et la cohérence territoriale des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une **commission locale de l'eau**, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire.
- elle finance l'animation des politiques dans le cadre de plus de 400 **contrats territoriaux**

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les **communes rurales** : en 2014 l'agence de l'eau leur apporte 92 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter **l'accès à l'eau et à l'assainissement** dans les pays en développement : en 2014, l'agence soutient 39 projets qui bénéficient à plus de 230 000 personnes



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

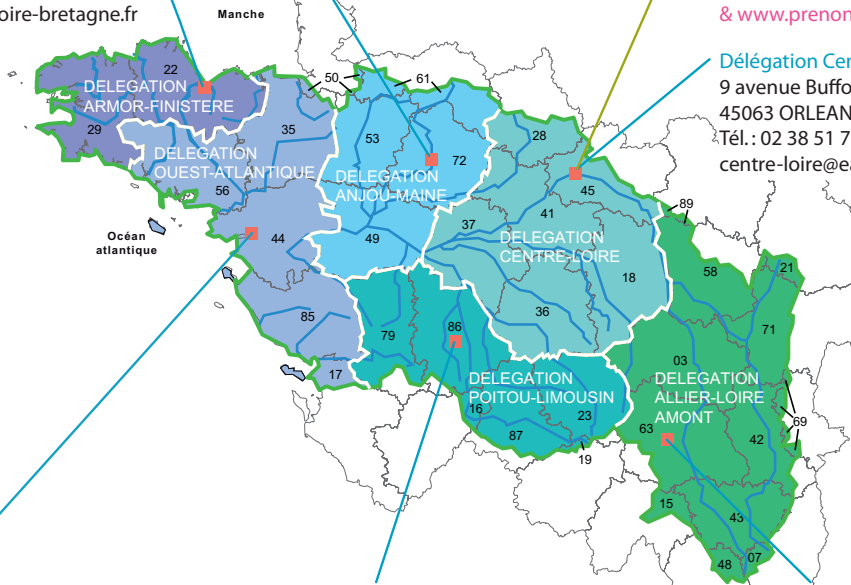
Délégation Armor-Finistère
 Parc technologique du Zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue du Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
 armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
 17 rue Jean Grémillon • CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
 anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
 webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
 & www.prenons-soin-de-leau.fr



Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon • CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Ouest atlantique
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goëlette • CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud • CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

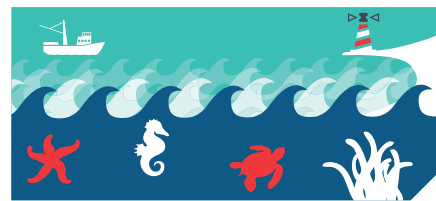
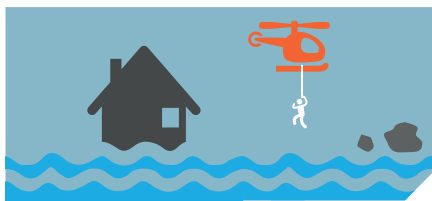
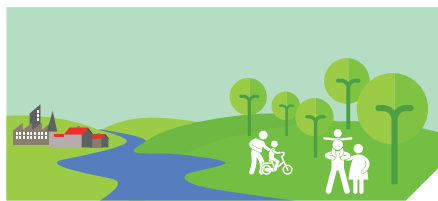
La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

- 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.
- 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau

- des nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

➔ Répondez en ligne
 sur www.prenons-soin-de-leau.fr

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.



Établissement public du ministère chargé du développement durable